

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE LA LICENCE ACCES SANTE DE PSYCHOLOGIE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la Loi du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 modifié relatif aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DE LA LICENCE ACCES SANTE DE PSYCHOLOGIE comme suit :

Licence Accès Santé Psychologie - Niveau 1

Membres du jury

Laetitia SILVERT, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Armelle NUGIER, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Jean marc GARCIER, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Magali GINET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Laurie MONDILLON, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Ladislav MOTAK, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Jean marc GARCIER, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Magali GINET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Laurie MONDILLON, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Ladislav MOTAK, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Licence Accès Santé Psychologie - Niveau 2

Membres du jury

Laetitia SILVERT, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Armelle NUGIER, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Jean marc GARCIER, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Nele CLAES, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Cassandra GEDEON, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ladislav MOTAK, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Jean marc GARCIER, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Nele CLAES, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Valentin FLAUDIAS, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Stella TSAMITROU, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 5 novembre 2025